

# Formation Acteur PRAP

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

### IBC

### Industrie - Bâtiment - Commerce

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne ayant une activité physique

#### SECTEURS CONCERNÉS

Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau (IBC).

Il s'agit de tous les secteurs au sein desquels des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles ou des secteurs au sein desquels des activités de type administratif, impliquent un travail à composante principale statique, engendrant des postures contraignantes (Exemple : le travail devant écran de visualisation).

#### LIEUX DE LA FORMATION

Au sein de l'entreprise qui en fait la demande et/ou au CFPPA de Venours  
86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

#### INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA  
Véhicule personnel fortement conseillé

#### TARIFS ET FINANCEMENTS

Tarif : forfait jour, nous consulter

Salariés(ées) du secteur privé ou public, voir avec le fonds de formation, votre entreprise ou votre administration

Demandeurs d'emploi, financement et rémunération possibles en fonction de votre situation, nous contacter

#### CONTACTS

Nancy COUVIDOUX (coordonnatrice) :  
05.49.43.95.33

[cfppa.venours@educagri.fr](mailto:cfppa.venours@educagri.fr)



La formation-action PRAP est intégrée dans la dynamique de prévention (document unique) de l'entreprise. Elle permet à tout professionnel, quel que soit son niveau hiérarchique, de devenir un acteur de prévention et une force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.



#### Objectifs de formation

- se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

#### VALIDATION VISÉE

Un Certificat d'acteur PRAP option IBC, sera délivré aux participants qui ont assisté à la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative telle que définie dans le document de référence de l'INRS

La validité de la certification est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage d'une journée tous les 2 ans.

#### DURÉE

2 jours